

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 13 janvier 2016 à 20h45.

Rabastens, le 05/01/2016
Le Maire,

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Cécile DERREVEAUX - Ludivine PAYA DELMON - Jean François COZZOLINO - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT - Daniel BARRAQUE - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Stéphanie SARRADE - Albert BRAS - Christian TABOURIN

Représenté(s) :

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Paul BOZZO
Madame Jacqueline FELZINES ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration à Daniel BARRAQUE
Madame Vanessa PELLERIN ayant donné procuration à Jean-François CARIVEN

Excusés : Madame Marie-Martine MANIAGO, Monsieur Jean-Guy LECLAIR, Monsieur Erick ESPEL

Secrétaire de séance : Cécile DERREVEAUX

Séance du 13 janvier 2016

1- Construction Station d'épuration Rabastens/Couffouleux : Choix de l'entreprise
Questions diverses

1- Construction Station d'épuration Rabastens/Couffouleux : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite aux différentes offres qui ont été reçues et après une analyse approfondie des différents bureaux d'études, l'entreprise DEGRÉMONT a été considérée comme la mieux disante.

C'est en effet à l'unanimité, que la commission paritaire qui s'est tenue le lundi 11 janvier, a fait le choix de cette entreprise. Il rappelle que cette consultation s'est déroulée en 3 phases : remise des dossiers, audition des candidats et enfin entretien (150 questions).

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le montant des travaux pour la construction de la station d'épuration qui s'élève à 3 244 051 euros H.T, (montant qui est mentionné dans le tableau joint à la convocation du conseil municipal).

Monsieur Jean-Paul RUFFIO souligne l'effort qui a été fait par cette entreprise concernant les aménagements paysagers. Monsieur Albert BRAS rajoute que c'est la seule entreprise à proposer cette méthode de coulage innovante à savoir de couler tout en même temps. La commune de Saint-Sulpice dispose d'une station d'épuration réalisée de cette manière et est très satisfaite de cette réalisation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide **à l'unanimité** le choix de l'entreprise susvisée pour un montant de 3 244 051 euros H.T et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

Questions diverses :

- **Banque alimentaire :** Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les Restos du Cœur afin de céder à l'association les denrées alimentaires non servies à la cantine du groupe scolaire Las Peyras. Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**.
- Monsieur Alain BREST souhaite avoir une réponse concernant la question posée lors du conseil municipal du 17/12/2015 à savoir si un véhicule communal a été vendu à un agent de la collectivité. Monsieur le Maire indique que cette réponse sera apportée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- Monsieur Albert BRAS souhaite faire une observation sur le PLU : une nouvelle construction avec une toiture en tuiles noires vient d'être implantée à proximité de l'église de Vertus. Il serait opportun lors d'une prochaine révision du PLU de pouvoir apporter des précisions quant aux constructions autour des sites classés de Rabastens.
- Monsieur Christian TABOURIN demande des précisions quant à la dénomination de la rue du Docteur

Aimée Jaurou. Monsieur Jean-Paul RUFFIO précise que les panneaux de rue sont en commande, dès lors qu'ils auront été réceptionnés, il conviendra de fixer la date d'inauguration de cette nouvelle rue.

- Monsieur Alain BREST signale que sur la Départementale 988 à hauteur de la station de pompage, il y a un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h mais pas de fin de limitation en sortant de Rabastens. Monsieur le Maire indique que les services du Département en seront informés.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h14.